

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

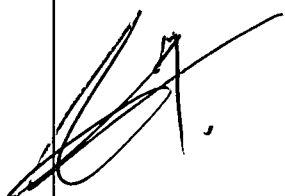
**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05375 Numéro SIREN : 891 978 835 Nom ou dénomination : @ CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt 11404

Certifié conforme
à l'original.
La Présidence :



S.A.S. @ CONCEPT

Société anonyme simplifiée au capital de 10 000 euros
36, Domaine des Capucines
91150 ETAMPES

RCS EVRY : 891 978 835 00017

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 19 JUL. 2022 Numéro: 11404

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Madame,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le *31 Décembre 2021* et pour soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais légaux.

Nous vous présentons dans le présent rapport la marche des affaires de la société.

Le rapport de gestion de la gérance abordera successivement les points suivants :

- * Evolution sociale et activité de la société
- * Présentation des états financiers
- * Proposition d'affectation du résultat
- * Dépenses non déductibles des bénéfices
- * Filiales et participations

I - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ont été établis selon les normes en vigueur.

II - EVOLUTION SOCIALE ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 292 252 € HT sur une période allant du 13/11/2020 au 31/12/2021

III - EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE

*** Principe - Règles et méthodes comptables**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour

l'établissement de ces documents sont conformes tant à la réglementation en vigueur qu'aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation

~~permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre~~

- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

*** Compte de résultat**

Le total du bilan qui vous est présenté se chiffre à 124 781 Euros et fait ressortir un bénéfice net comptable de 26 672 Euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à	292 252 €
Le total des produits d'exploitation s'élève à	292 281 €
Le total des charges d'exploitation s'élève à	260 624 €
Le résultat d'exploitation s'élève à	31 658 €
Le total des produits financiers s'élève à	0 €
Le total des charges financières s'élève à	279 €
Le résultat financier s'élève à	- 279 €
Le total des produits exceptionnels s'élève à	0 €
Le total des charges exceptionnelles s'élève à	0 €
Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à	4 707 €
Le total des produits s'élève à	292 281 €
Le total des charges s'élève à	265 610 €

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS SOCIAUX

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir *un bénéfice net comptable de 26 672 €.*

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- 1 000 € à la réserve légale,
- Le reste, *soit* 25 672 €, au compte « report à nouveau ».

V - DEPENSES NON DEDUCTIBLES DES BENEFICES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre société n'a aucune filiale.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous espérons que les résolutions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait au siège social
Le Président



S.A.S. @ CONCEPT

Société anonyme simplifiée au capital de 10 000 euros
36, Domaine des Capucines
91150 ETAMPES

RCS EVRY : 891 978 835 00017

Le 11 Mai 2022

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires, qui se tiendra au siège social,

**le 24 Juin 2022
à 18 heures 30**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Présidence,
- Affectation des résultats,
- Rémunération de la Présidence,
- Questions diverses.

Nous vous remettons, en outre, sous ce pli :

- Notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 Décembre 2021.
- Le texte des résolutions que nous nous proposons de soumettre au vote de l'Assemblée.

L'inventaire est tenu à votre disposition au siège social, pour consultation.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette réunion, vous pouvez vous y faire représenter par votre conjoint en utilisant la formule de procuration ci-jointe.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article 56 alinéa 3 de la Loi du 24 juillet 1966, vous avez la faculté de poser par écrit toutes questions auxquelles nous vous répondrons au cours de l'Assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidence



S.A.S. @ CONCEPT

Société anonyme simplifiée au capital de 10 000 euros
36, Domaine des Capucines
91150 ETAMPES

RCS EVRY : 891 978 835 00017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2022 à 18 Heure 30

FEUILLE DE PRESENCE

<i>Nom, Prénom, Présents ou représentés</i>	<i>Nbre d'actions</i>	<i>Signatures</i>
- Madame MARTIN Céline	100 actions	
- Monsieur BAO Yann	900 actions	

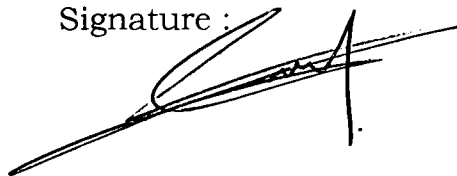
Nombre d'actions sociales : **1 000**

Nombre d'associés présents : **2**

Nombre d'associés représentés : **0**

Certifié exact par le Président de l'Assemblée.

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a combination of the letters 'Y' and 'B', likely representing Yann BAO.

Certifié conforme
à l'original.

La Présidence :

S.A.S. @ CONCEPT

Société anonyme simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 36, Domaine des Capucines

91150 ETAMPES

RCS EVRY : 891 978 835 00017

- = -

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2022

En l'An Deux Mille Vingt Deux et le 24 Juin à 18h30, les actionnaires de la société **@ CONCEPT** société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 36, Domaine des Capucines – 91150 ETAMPES, immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro SIREN 891 978 835, se sont réunis à ETAMPES sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 11/05/2022.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par **M. BAO Yann**, Président de la Société.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2021
- Affectation du résultat
- Rémunération de la Présidence
- Quitus à la Présidence
- Pouvoirs à donner pour les formalités.

Puis lecture est donnée du rapport du président.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions.

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un ***bénéfice net comptable de 26 672 €***.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé, **Mr BAO Yann** n'ayant pas pris part au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, *le bénéfice net comptable qui s'élève à 26 672 euros*, est affecté de la manière suivante :

- 1 000 € à la réserve légale,
- Le reste, *soit 25 672 €*, au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée des actionnaires confirme que la Présidence a touché 41 469.03 € brut de rémunération pour l'exercice écoulé.

Pour 2022, le Président aura droit à une rémunération de 3 371.32 € brut mensuel et au remboursement de ses frais kilométriques pour les déplacements effectués dans l'intérêt de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée des actionnaires prend acte que suite à la cession du fonds de commerce par Monsieur BAO Yann (PDG), à la société dont il est le gérant aujourd'hui, pour une somme totale de 52 000 € réglée au moyen d'un acompte de 10 000 € comptant et de 24 mensualités de 1 767.50 €, au taux d'intérêt de 1% l'an, du 15/02/2021 au 15/01/2023.

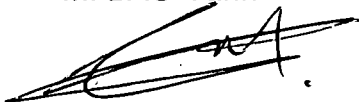
Ce prêt de 42 000 € a porté intérêts, pour les 11 échéances de 2021, pour un montant de 278.85 €.

Cinquième résolution

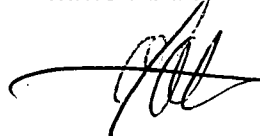
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, par le Président et l'associé pour servir et valoir ce que de droit.

M. BAO Yann



Mme MARTIN Céline



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065
2022

Exercice ouvert le 13.11.2020 et clos le 31122021 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

@concept sas
36 Domaine des capucines
91150 ETAMPES

SIRET

89197883500017

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées installations électriques de sécurité

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	31 379	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art.44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Entreprise nouvelle, art.44 septies

Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant
du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)

1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :

N°

G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE

Dans ce cas, nom du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr

Noms, adresses et téléphones :

Du professionnel de l'expertise comptable :

Du conseil :

Du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :

CGA/OMGA

Viseur conventionné

Identité du déclarant :

Date: 18/05/2022

Lieu: ETAMPES

Qualité et nom du signataire: M BAO Yann, président

Signature:

ECF

Prestataire

H. RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montants des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	
I	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées :			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires Remboursements
1		2	3	4	5	6	7 8
J	DIVERS						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION						
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19 %			
					0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			
L	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON						
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise @concept sas

Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 36 Domaine des capucines 91150 ETAMPES

SIRET 8 9 1 9 7 8 8 3 5 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

				Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le 31122020	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010 45 000	012	45 000			
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028 7 275	030 2 692	4 584			
	Immobilisations financières* (1)	040	042				
Total I (5)		044 52 275	048 2 692	49 584			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises*	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068 26 380	070	26 380			
		072 390	074	390			
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084 48 427	086	48 427		
	Charges constatées d'avance*		092	094			
Total II		096 75 197	098	75 197			
Total général (I + II)		110 127 473	112 2 692	124 781			
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000				
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	26 672				
	Provisions réglementées	140					
Total I		142	36 672				
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	22 558				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 340				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169) 25 646	172	63 211				
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176	88 109				
Total général (I + II + III)		180	124 781				
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	52 275	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ	
Désignation de la société et adresse du principal établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
@concept sas 36 Domaine des capucines 91150 ETAMPES	
N° SIRET du principal établissement	Code APE
89197883500017	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352) 31 379
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT	
g	Montant maximum éligible au taux réduit : $38\,120 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$ 38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice 31 379
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI
Total lignes h à k	
	31 379

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL	
Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	0

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %	
Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
- (2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise @concept sas

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31 12 2021

Exercice N-1 clos le 31 12 2020

Néant * ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210				
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services* }	215	214				
		217	218	292 252			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée*		224				
	Subventions d'exploitation reçues		226				
	Autres produits		230	30			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	292 281			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	85 141			
	Variation de stock (marchandises)*		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	16 274			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	58 111			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	1 000	244	1 007		
	Rémunérations du personnel*		250	69 130			
	Charges sociales		252	28 243			
	Dotations aux amortissements*		254	2 692			
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)	259		262	26		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	260 624			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	31 658			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280				
	Produits exceptionnels (IV)		290				
	Charges financières (V)		294	279			
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))	347		300			
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D))	348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	4 707			
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) – Charges (II+V+VI+VII)			310	26 672			
B – RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	26 672	314		
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	4 707			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251			
	Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (art. 44 octies A)	987	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
	Dont divers (art. 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Crédance report en arrière du déficit	346	350
	(art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
	(art. 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	31 379	354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables :*				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	31 379	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2022Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : @concept sas

Néant * ☐

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402	45 000	404		406	45 000		
		Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426			
		Constructions	430		432		434		436			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	3 500	444		446	3 500		
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
		Matériel de transport	460		462		464		466			
		Autres immobilisations corporelles	470		472	3 775	474		476	3 775		
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492	52 275	494		496	52 275			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516	
		Constructions	520		522		524		526	
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	1 369	534		536	1 369
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
		Matériel de transport	550		552		554		556	
		Autres immobilisations corporelles	560		562	1 323	564		566	1 323
TOTAL		570		572	2 692	574		576	2 692	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : @concept sas

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques mat. et outillage	730		735
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325			
	dont cotisations facultatives Madelin	327			381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	326			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée				374	52 421
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	31 301
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

@concept sas		Néant * ☒	
Exercice ouvert le :		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, reportez un montant à égal à 0 au cadre C du n° 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
3

(1) Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 9 1 9 7 8 8 3 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

@concept sas

ADRESSE (voie)

36 Domaine des capucines

CODE POSTAL

91150

VILLE

ETAMPES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BAO Prénom(s) Yann

Nom marital % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 900

Naissance : Date 23/04/1971 N° Département 74 Commune Thonon les bains Pays F

Adresse : N° 36 Voie Domaine des Capucines

Code Postal 91150 Commune Etampes Pays F

Titre (2) Mme Nom patronymique MARTIN Prénom(s) Céline

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 29/01/1977 N° Département 91 Commune Ris - Orangis Pays F

Adresse : N° 36 Voie Domaine des Capucines

Code Postal 91150 Commune Etampes Pays F

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2
3

(1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 9 1 9 7 8 8 3 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

@concept sas

ADRESSE (voie)

36 Domaine des capucines

CODE POSTAL

91150

VILLE

ETAMPES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention 0.00 Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention 0.00 Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

3
3

(1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 9 1 9 7 8 8 3 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

@concept sas

ADRESSE (voie)

36 Domaine des capucines

CODE POSTAL

91150

VILLE

ETAMPES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention 0.00 Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant * ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 9 1 9 7 8 8 3 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

@concept sas

ADRESSE (voie)

36 Domaine des capucines

CODE POSTAL

91150

VILLE

ETAMPES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise @concept sas

du

Adresse 36 Domaine des capucines 91150 ETAMPES

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
						aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2021 (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 2021 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire M BAO Yann, président		À le	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.